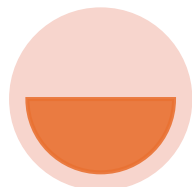


**Les connaissances et arguments scientifiques face à
l'interprétation des traités selon la Convention de Vienne : de
l'argument « dualiste » aux arguments juridiques**

Pierre Walckiers – Doctorant aspirant F.R.S.-FNRS au Centre de philosophie du droit de
l'UCLouvain (Belgique).

Plan de la présentation



Introduction

Intersection entre la philosophie des sciences, la philosophie du droit et le droit international.

Rôle des arguments scientifiques dans l'interprétation en droit.

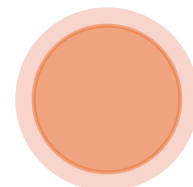
Des obligations cosmopolitiques du droit ?

Focus :

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (**TIRPAA**)

Informations de séquences numériques/Digital Sequence Information (**DSI**)

Convention de Vienne sur le droit des traités.



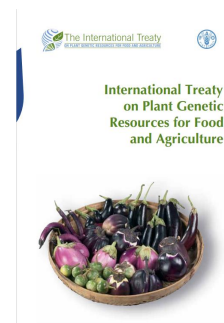
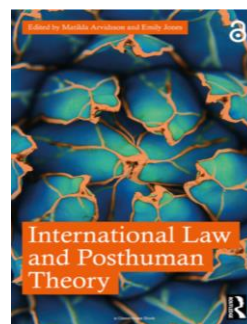
Méthodes

Interprétation selon la Convention de Vienne des « **ressources phytogénétiques** » et du « **matériel génétique** » dans le contexte de leurs dématérialisations.

Analyse des arguments scientifiques et des connaissances extra-juridiques dans le processus d'interprétation en droit international.

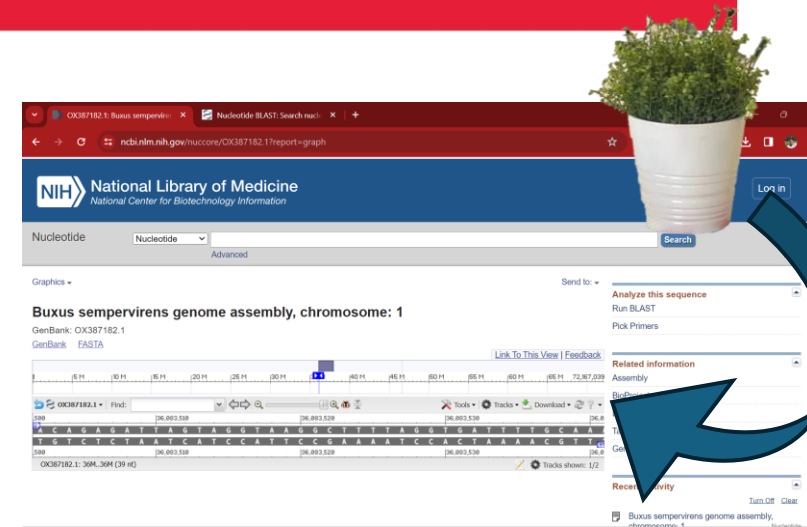
Approches : Philosophie du droit, technique juridique, approches plus qu'humaines et « relationnelles ».

Matériel : Texte du traité et développements ultérieurs, positions des États, documents de travail de la FAO, archives de la FAO, littérature juridique, historique et politique.

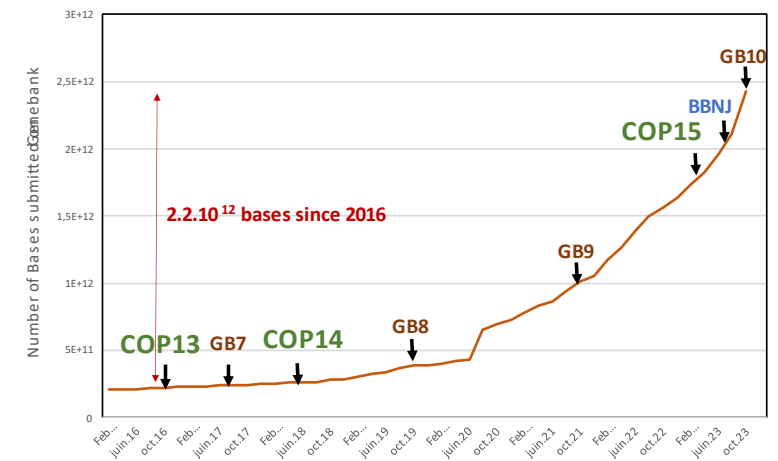


Numérisation et érosion des instruments d'accès et de partage des avantages de l'(agro)biodiversité

- Adopté en 2001, le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)  a pour objectif la **conservation** et l'**utilisation durable** des **ressources phylogénétiques**.
 - Le TIPRAA  établit un mécanisme **d'Accès** aux **ressources phylogénétiques**, de **Partage juste et équitable des Avantages** (APA) liées à son utilisation (via un système multilatéral, TIRPAA, Art. 10-13).
 - Le TIRPAA  est un traité spécialisé de la **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**  qui concerne l'ensemble des **ressources génétiques**.
- Les avancées des technologies ont permis de **séquencer** et **dématérialiser** plus rapidement et économiquement les **ressources phylogénétiques**.
 - Terme dans les négociations : **Digital Sequence information (DSI)**.
 - Contournement « digital » des règles d'APA et risque de biopiraterie ?



One COP after another, the amount of DSI is increasing



Data: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/genbank/statistics/>

(Aubry, Frison, Walckiers 2024)

Négociations politiques et textes juridiques



International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture

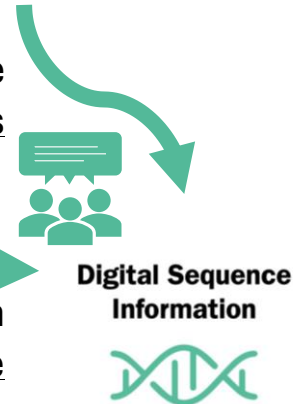


Définitions 2 du **TIPRAA** , Article 2 :

- « **Ressources phytogénétiques** pour l'alimentation et l'agriculture » désigne le matériel génétique d'origine végétale ayant une valeur effective ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture.
- « **Matériel génétique** » désigne le matériel d'origine végétale, y compris le matériel de reproduction et de multiplication végétative, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité.

Convention de Vienne, Article 31(1):

- « Un traité doit être interprété de bonne foi suivant le sens ordinaire **[Textuel]** à attribuer aux termes du traité dans leur contexte **[Contextuel]** et à la lumière de son objet et de son but **[Téléologique]** ».



Notre argument :

- DSI can be included in the definition of “**genetic material**” as *any material* [used as a noun and a generic term, which can also be replaced by: carrier/container/device] containing functional units of heredity (i.e. DNA information).
- As genetic material “of actual or potential value for food and agriculture,” DSI falls within the definition of **PGRFA**.

Les arguments scientifiques et les méthodes d'interprétations en droit international

Convention de Vienne, Article 31(1): « Un traité doit être interprété de bonne foi suivant le sens ordinaire [Textuel] à attribuer aux termes du traité dans leur contexte [Contextuel] et à la lumière de son objet et de son but [Téléologique] ».

- Approche complémentaire et harmonieuse des moyens d'interprétations (Portier, 2022).
- Les connaissances extra juridiques ne rentrent que dans les interstices de ces moyens : Dictionnaires pour les moyens **textuels**.
- Le vocabulaire technique/scientifique et terme générique comme vecteur d'évolution?
- L'argument scientifique (épistocratique) comme un argument informel?

Contexte de la Convention de Vienne et principe d'interprétation en droit international : Volonté des États, Égalité formelle des États, Principe de l'Effet Utile, Équilibre entre stabilité et Dynamisme.

Autre exemple : l'argument scientifique dans la **Cour de Justice de l'Union Européenne** : pas de place formelle pour les arguments scientifique dans les méthodes d'interprétation? Le cas de l'arrêt *Confédération Paysannes* (2018).



Positions politiques dans l'interprétation du TIRPAA

Tableau 1 : État des lieux : argument politique et juridique

/	Point de vue 1 (restrictif) : Les DSI ne sont pas incluses dans la définition des Ressources Phytogénétiques	Point de vue 2 (inclusif) : Les DSI doivent être incluses dans la définition des Ressources Phytogénétiques
États et parties prenantes	Principalement des pays du « Nord global ». Position explicitement soutenue par le Canada, l'Australie, les États-Unis, le Japon, l'Union européenne. Agro-industrie	Principalement des pays du « Sud global ». Position explicitement soutenue par le Liban, l'Argentine, le Brésil. ONG et Organisations paysannes, activistes.
Arguments principaux (issus des déclarations des États)	Les Ressources et Matériels Phytogénétiques sont des matériaux « tangibles », excluant les DSI (Japon, Allemagne) [Textuel]. Les DSI ne contiennent les « unités fonctionnelles de l'hérédité » ni les gènes (Italie, Canada, Australie) [Textuel, Contextuel]. L'accès libre aux DSI est un progrès scientifique qui ne doit pas être restreint. L'accès libre aux DSI est une forme de partage des avantages non monétaire [Contextuel].	Ambiguïté du terme « matériel » : il ne signifie pas tangible (Argentine) [Textuel]. Les définitions de Ressources et Matériels Phytogénétiques sont dynamique pour inclure les DSI (jonction du matériel et immatériel) [Textuel, Contextuel, Téléologique]. L'utilisation des DSI hors du TIRPAA  affectera négativement son fonctionnement (Jordanie) [Téléologique]. Principe de souveraineté des Etats sur leurs Phytogénétiques Ressources [Contextuel, Téléologique].
Implications	Les DSI doivent être exclus du champ d'application matériel du TIRPAA  Critiques des mesures nationales restreignant le libre accès aux DSI. Une compensation en dehors du cadre du TIRPAA  est négociable (COP15)?	Les DSI doivent être inclus du champ d'application matériel du TIRPAA  Les mesures nationales sur conditionnant l'accès aux DSI est sont légitimes.

Les arguments scientifiques et les méthodes d'interprétations en Droit International

Éléments de discussions :

- 1) Le « matériel génétique ».
- 2) Les « unités fonctionnelles de l'hérédités ».
- 3) Les « valeurs actuelles ou potentielle ».

Perspectives historiques :

- 1) **International Undertaking** (IU - 1983) et ses accords ultérieurs d'interprétations.
- 2) Les arguments scientifiques dans les négociations du **TIRPAA** (Coupe et Lewins 2007, Whatmore 2002).

« **Matériel génétique** » désigne le matériel d'origine végétale, y compris le matériel de reproduction et de multiplication végétative, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité (TIRPAA, Art. 2).

« **Ressources phytogénétiques** pour l'alimentation et l'agriculture » désigne le matériel génétique d'origine végétale ayant une valeur effective ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA, Art. 2).

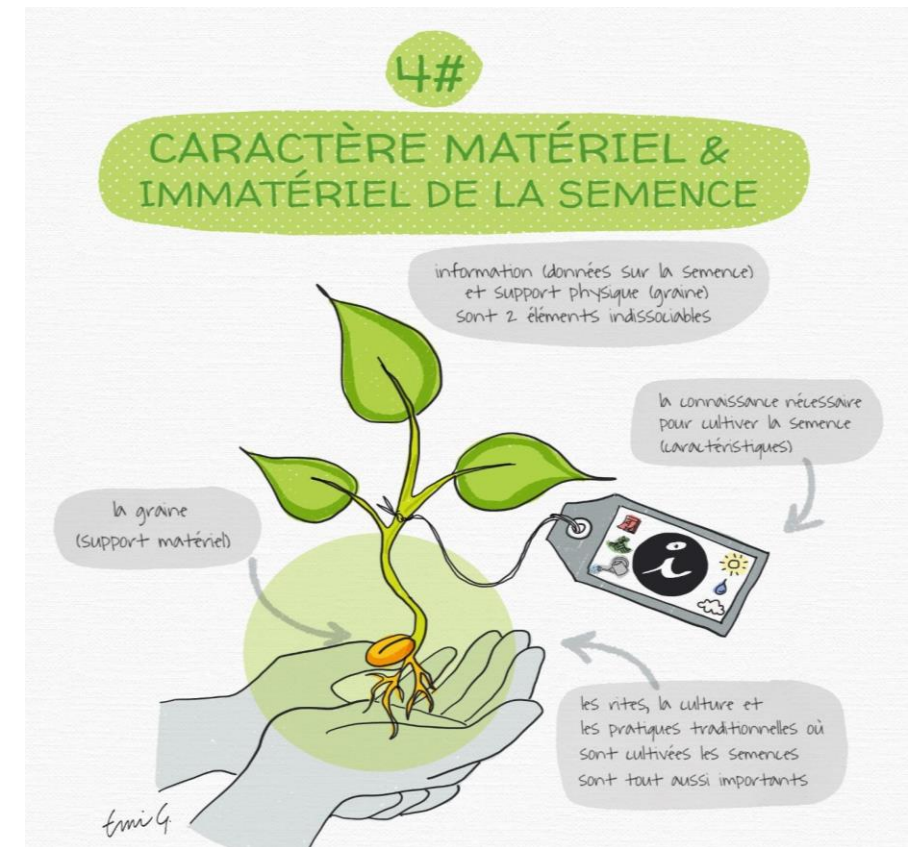
“The objective of this **Undertaking** is to ensure the PGR of economic and/ or social interest, particularly for agriculture, will be explored, preserved, evaluated and made available for plant breeding and scientific purposes. (IU, Art. 1)

‘**Plant genetic resources**’ means the reproductive or vegetative propagating material of the following categories of plants: i. cultivated varieties (cultivars) in current use and newly developed varieties; ii. obsolete cultivars; iii. primitive cultivars (land races); iv. wild and weed species, near relatives of cultivated varieties; v. special genetic stocks (including elite and current breeders’ line and mutants; (IU, Art. 2.1).

Perspectives de la philosophie du droit et des sciences

- Appel à un raisonnement « basé sur la science » :
 - La définition scientifique des DSI influence sa portée juridique
 - Les sciences « occidentales/modernes » contre les « savoirs traditionnels » (dans les débats politiques et dans les DSI).
- Science en action et vérité transcendantale :
 - L'autorité épistocratique d'une vérité scientifique platonicienne en droit?
 - Les DSI comme des informations immanentes et platoniciennes ou comme ayant leurs propres *agency* (Alexis 2023)?
- Les modes d'existences du « droit » vs des « sciences » :
 - Ne pas confondre les conditions de félicités d'un jugement en droit et en science (Latour 2004).
- Fonction relationnelle du droit :
 - Sortir de la dichotomie nature/culture et traiter des relations.
 - Le droit pour lier le caractère matériel et immatériel des **ressources phytogénétiques**.

Conservation des semences: six principes essentiels (Frison 2018)



Conclusion

References

- Alexis, Alex. 2023. “Les controverses sur le séquençage numérique des ressources génétiques à la Convention sur la diversité biologique. Regards pragmatiques sur le droit international en train de se faire.” *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, no. 17, 37–59.
- Coupe, Stuart, and Roger Lewins. 2007. *Negotiating the Seed Treaty*. Warwickshire, UK: Practical Action Publishing.
- Frison, Christine. 2018. “Redessiner un commun pour les semences : évaluation critique du système multilatéral d’accès et de partage des avantages du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture (TIRPAA).” *Revue interdisciplinaire d’études juridiques* 81 (2): 211–41. <https://doi.org/10.3917/riej.081.0211>.
- Frison, Christine. 2018. *Redesigning the Global Seed Commons*. London: Routledge.
- Latour, Bruno. 2004. *La fabrique du droit*. Paris: La Découverte.
- Lewinski, Silke von. 2008. *Indigenous Heritage and Intellectual Property: Genetic Resources, Traditional Knowledge and Folklore* / [Edited by] Silke von Lewinski. 2nd ed. Alphen aan den Rijn, The Netherlands: Kluwer Law International.
- Moore, Gérald, and Witold Tymowski. 2005. “Explanatory Guide to the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture.” Gland: IUCN.
- Whatmore, Sarah. 2002. *Hybrid Geographies: Natures, Cultures, Spaces*. London: SAGE.

